



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mutations inter départementales : immobilité record, règles et budget à revoir !

Moment important pour les 17 104 enseignants des écoles concernés parce qu'ils engagent leur avenir professionnel et personnel, les résultats des mutations inter départementales sont connus depuis ce début de semaine. Avec le taux de satisfaction le plus faible depuis de nombreuses années, ces résultats sont plus que préoccupants.

29,20 % de candidats obtiennent satisfaction cette année contre 37,08 % en 2010, 35,74% en 2009 et surtout 45,76 % en 2004.

Depuis plusieurs années, les représentants du personnel du SNUipp-FSU alertent sur les modalités retenues et dénoncent l'absence de concertation tant dans l'établissement des règles que dans le contrôle des opérations.

Alors que depuis 2006, les ministres de l'éducation nationale successifs assurent que la mobilité sera favorisée et que la grande majorité des demandes sera satisfaite, le constat est tout autre, notamment pour les mutations au titre du rapprochement de conjoints : à peine un enseignant concerné sur deux a obtenu satisfaction (53,20 % en 2011 contre 65,30% en 2010).

De plus, 32 demandes au titre du handicap, pourtant priorité du ministère, restent non satisfaites.

Les choix budgétaires et les milliers de suppressions de postes décidés chaque année sont évidemment responsables au premier plan de cette limitation forcée de mutation des personnels.

Pour un service public d'éducation de qualité, le SNUipp-FSU ne saurait se contenter de cet état de fait. Il demande une nouvelle fois au ministre l'ouverture d'une discussion sur ce sujet : il est urgent de revoir les règles et

de stopper les suppressions de postes qui notamment paralysent les mutations des enseignants.

Dans l'immédiat, le SNUipp-FSU exige que tout soit fait pour favoriser les exeat-ineat en juin.

Le SNUipp appelle à participer massivement aux 40 manifestations du samedi 19 mars pour l'école.

Paris, le 15 mars 2011

Note de presse :

Taux de satisfaction aux demandes de mutations inter-départementales des enseignants du 1er degré

